

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 16 novembre 2017

Présidence : Mme Anuta Pichon

Objet : Préavis n° 2017/09 – Financement de l'implantation et de l'exploitation

d'une antenne de la Fondation Appolo dans le district de l'Ouest

lausannois (préavis intercommunal)

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

vu le préavis municipal n° 2017/09,

ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

## DECIDE

- 1) d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du District de l'Ouest lausannois :
- d'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le District de l'Ouest lausannois pour un montant global de Fr. 430'000.-, dont Fr. 36'379.22 de charges d'exploitation annuelles financées par la commune d'Ecublens, comptabilisées au compte n° 740.3655.02 « Subvention Fondation Apollo » dès l'exercice 2018;
- d'accepter de financer les frais d'installation pour un montant global de Fr. 110'000.-, dont Fr. 6'204.10 à charge de la Commune d'Ecublens, comptabilisés au compte n° 740.3655.02 « Subvention Fondation Apollo » sur l'exercice 2018 ;
- 4) de valider son financement sur la base d'une clé de répartition par habitant au 31 décembre 2016 pour les trois premières années. Dès la 4ème année, la répartition sera réactualisée chaque année selon le recensement cantonal officiel au 31 décembre de l'année précédente;
- 5) de financer ces montants par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance du 16 novembre 2017.

La Présidente

Anuta Pichon

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano